



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-59-22, DM-60-22, DM-61-22, DM-62-22 et DM-63-22.

**AVIS PUBLIC** est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **21 novembre 2022 à 19 h**, à la salle du Pavillon de l'île, située au 480, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

#### 1. DM-59-22

##### Emplacement

Adresse : 82, rue Garnier  
Demandeur : Danny Drolet  
Lot : 6 106 623

##### Nature de la demande

- Permettre un total de marges latérales minimales de 4,12 mètres, alors que le règlement de zonage autorise 4,30 mètres pour un bâtiment principal de la classe d'usage « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée située à l'intérieur de la zone H-713.

## PUBLIC NOTICE

### REQUESTS FOR MINOR EXEMPTION DM DM-59-22, DM-60-22, DM-61-22, DM-62-22 and DM-63-22.

**PUBLIC NOTICE** is given, that at a regular sitting to be held on **November 21, 2022, at 7 p.m.**, at the salle du Pavillon de l'île, located at 480 Boulevard D'Youville, Châteauguay, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision on the requests for a minor exemption mentioned below.

During this sitting, any interested person may be heard by the municipal council in regard to these requests.

#### 1. DM-59-22

##### Location

Address: 82, rue Garnier  
Enquirer: Danny Drolet  
Lot: 6 106 623

##### Nature of the request

- Allow a minimum total of side setbacks of 4.12 metres, whereas the zoning by-law allows 4.30 metres for a main building of the detached "Single-family dwelling" use category within zone H-713.

## 2. DM-60-22

### Emplacement

Adresse : 85, boulevard Saint-Jean-Baptiste  
Demandeur : Caroline Tardif  
Lot : 4 051 039

### Nature de la demande

- Permettre l'installation d'une enseigne détachée d'une hauteur de 4 mètres, alors que le règlement de zonage exige une hauteur maximale de 3 mètres.

## 3. DM-61-22

### Emplacement

Adresse : 160, rue de Vaudreuil  
Demandeur : Michael Buzzell  
Lot : 5 671 977

### Nature de la demande

- Permettre l'installation d'une génératrice en cour avant, alors que le règlement de zonage autorise l'installation de ce type d'appareil uniquement dans la cour arrière ou latérale.

## 4. DM-62-22

### Emplacement

Adresse : 250, rue Principale  
Demandeur : Judith Gagner  
Lot : 5 671 069 (futur lot 6 396 128)

### Nature de la demande

- Permettre une hauteur minimale de 2 étages, alors que la hauteur minimale exigée est de 5 étages;
- Permettre une marge latérale de 1,5 mètre, alors que la marge latérale minimale exigée est de 4,5 mètres.

## 2. DM-60-22

### Location

Address: 85, boulevard Saint-Jean-Baptiste  
Enquirer: Caroline Tardif  
Lot: 4 051 039

### Nature of the request

- Allow the installation of a free-standing sign of a height of 4 metres, whereas the zoning by-law allows a maximum height of 3 metres.

## 3. DM-61-22

### Location

Address: 160, rue de Vaudreuil  
Enquirer: Michael Buzzell  
Lot: 5 671 977

### Nature of the request

- Allow the installation of a generator in the front yard, whereas the zoning by-law allows the installation of this type of equipment in the rear or side yard only.

## 4. DM-62-22

### Location

Address: 250, rue Principale  
Enquirer: Judith Gagner  
Lot: 5 671 069 (future lot 6 396 128)

### Nature of the request

- Allow a minimum height of 2 floors, whereas the minimum height allowed is 5 floors;
- Allow a side setback of 1.5 metres, whereas the minimum side setback allowed is 4.5 metres.

## 5. DM-63-22

### Emplacement

Adresse : 280, rue Principale  
Demandeur : Julie Dagenais  
Lots : 5 671 068, 5 671 069, 6 396 105  
(futur lot 6 398 665)

### Nature de la demande

- Permettre une marge minimale latérale de 2,2 mètres au lieu de 4,5 mètres;
- Permettre une marge latérale totale minimale de 7 mètres au lieu de 9,1 mètres;
- Permettre des balcons à une distance minimale de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre d'une ligne latérale;
- Se soustraire à l'obligation d'avoir un espace paysagé d'une largeur minimale de 0,75 mètre le long de la ligne latérale droite.

Donné à Châteauguay,  
ce 2 novembre 2022.

La greffière adjointe,



Rebecca Monaco, avocate

## 5. DM-63-22

### Location

Address: 280, rue Principale  
Enquirer: Julie Dagenais  
Lots: 5 671 068, 5 671 069, 6 396 105  
(future lot 6 398 665)

### Nature of the request

- Allow a minimum side setback of 2.2 metres instead of 4.5 metres;
- Allow a total minimum side setback of 7 metres instead of 9.1 metres;
- Allow balconies at a minimum distance of 1 metre instead of 1.5 metres from a side boundary line;
- Allow an exemption from the obligation of having a landscaped area of a minimum width of 0.75 metres along the right side boundary line.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 2 novembre 2022, le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM-59-22, DM-60-22, DM-61-22, DM-62-22 et DM-63-22, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 2 novembre 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 2 novembre 2022.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**